

VIONNET

DES SABOTS... À LA HAUTE COUTURE

↔ JEAN-MARC VIONNET ↔

Si le nom de famille Vionnet est répandu dans les cantons du Valais, de Fribourg et de Vaud dès le milieu du XIV^e siècle, « (un) registre paroissial de Monthey indique en 1807 que la famille Vionnet habitant alors cette ville est originaire de Villa Robert en Franche-Comté. »¹

Cette information est à l'origine de recherches qui, partant du monde des sabotiers franc-comtois du XVIII^e siècle, mèneront à celui de la mode parisienne du début du 20^e. Quels liens peuvent bien amener deux milieux si différents à se rencontrer en quelque sorte à Monthey, où résident encore actuellement de nombreuses familles de ce nom ? De passionnantes et patientes recherches généalogiques ont permis de retrouver ce trait d'union, en la personne d'un certain Claude François Vionnet (1759-1816). Sa destinée particulière, reconstituée à partir des divers actes existants, nous conduira d'Etrepigny, petit village du Jura français, à Monthey, en passant par le canton de Fribourg et Saint-Maurice. Toutefois, avant de suivre ce parcours de vie, quelques précisions géographiques sont nécessaires.

La forêt de Chaux et Villers-Robert

Etrepigny est un village sis au nord de la forêt de Chaux. Deuxième plus grande forêt de feuillus de France avec plus de 20 000 hectares d'un seul tenant, elle est située à l'est de Dôle entre le Doubs au nord et la Loue au sud. La forêt de Chaux a été intensément exploitée au cours des siècles pour fournir le bois, matériau de construction par excellence des paysans comtois. Le bois de chêne a notamment été très exploité au XVII^e siècle pour la construction des navires de ligne de l'époque. La forêt fournit aussi le combustible de chauffage pour les habitants et les diverses industries établies aux alentours de cette gigantesque réserve : forges, fonderies, verreries, tuileries, saline royale d'Arc et Senans. Toute cette activité nécessite une main-d'œuvre importante et l'on trouve en forêt de Chaux, des coupeurs de bois, des fendeurs, scieurs de long, équarrisseurs, des sabotiers, des vanniers et des charbonniers, fabricants de charbon de bois.

¹ *Armorial valaisan*, 1946, p. 282.



Saline royale d'Arc et Senans, patrimoine mondial de l'Unesco. A l'arrière-plan, la forêt de Chaux.

Les familles travaillant en forêt de Chaux sont essentiellement nomades et se déplacent au gré des coupes de bois. En 1724 par exemple, la forêt est découpée en 20 triages, puis en 16 à partir de 1777. Les gens vivent dans des « baraques » formant de véritables hameaux forestiers implantés à peu près au centre du triage. Les naissances, mariages et décès sont déclarés dans la paroisse la plus proche parmi les villages environnant la forêt, ce qui rend très difficile les recherches généalogiques.

Villers-Robert, anciennement Villa Robert, village situé au sud-ouest de la forêt de Chaux, est connu aujourd'hui pour avoir accueilli l'écrivain d'origine jurassienne Marcel Aymé (1902-1967). Devenu orphelin de mère à deux ans, le petit est confié par son père aux grands-parents maternels. Le grand-père exploite une tuilerie à Villers-Robert et Marcel y passe six années ; puis, à la mort de la grand-mère, il vit quelques mois au moulin de son oncle, puis chez sa tante Léa devenue veuve. Même lorsque sa notoriété d'écrivain et de nouvelliste est établie, Marcel Aymé revient régulièrement dans la campagne de son enfance et n'hésite pas à y situer l'action de plusieurs de ses romans.

Pierre Vionnet (~1709-1759)

La recherche débute donc en Franche-Comté, plus précisément dans le nord du département du Jura. La première mention de Pierre Vionnet, coupeur de bois, figure sur l'acte de baptême de l'un de ses fils, Jean Claude, né le 29 juin 1740 à Etrepigny. La mention «âgé de cinquante ans» figurant sur l'acte de décès de Pierre permet d'établir sa naissance vers 1709. Avant juin 1740, il épouse Françoise Baudry née en 1719, fille de Claude Baudry, commis en forêt de Chaux, et de Pierrette Simonet. De cette union naissent au moins onze enfants dont les actes de baptême se retrouvent dans cinq villages différents. Parmi eux, Claude François Vionnet (1759-1816), dont descend la branche monthaysanne, et son frère Jean Claude (1745-1789), arrière-arrière-grand-père de la couturière Madeleine Vionnet (1876-1975).

En 1744, Pierre Vionnet est établi comme sabotier à Villers-Robert, comme l'indique l'acte de baptême de sa fille Anne-Claude, née le 8 janvier de cette année-là. Le métier de sabotier est commun en Franche-Comté et chaque village compte un ou plusieurs représentants de cette corporation, tout le monde ou presque portant des sabots: les cultivateurs, vigneron, bûcherons, journaliers, les femmes et les enfants.

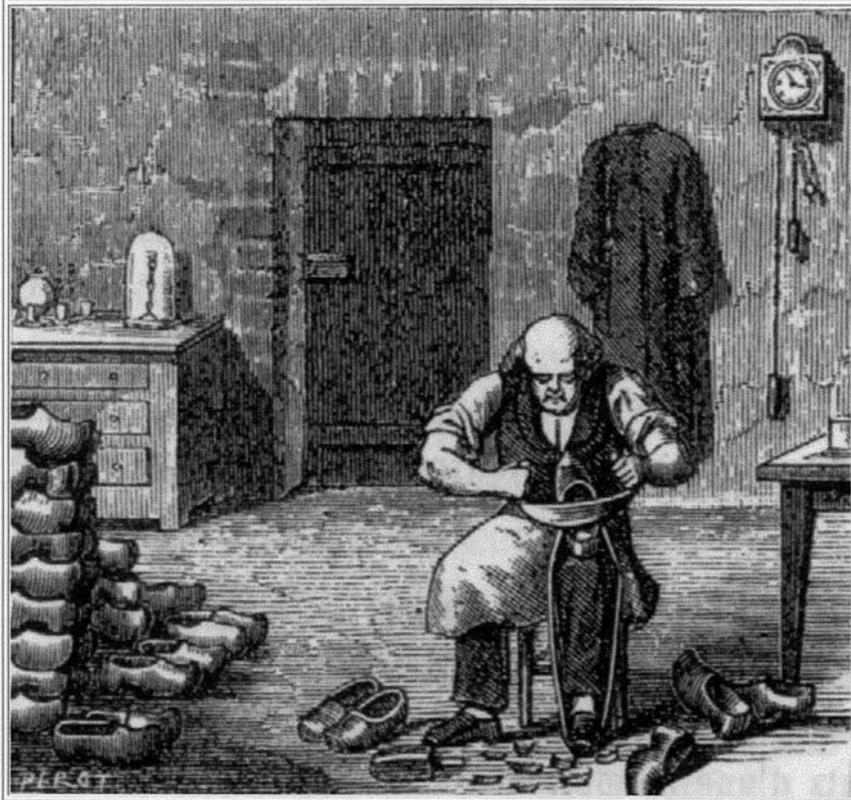
Pierre meurt le 3 mai 1759, un mois avant la naissance de son dernier fils. Sa veuve Françoise se remarie en 1762 avec le tisserand Claude Pierre Curie puis décède à Villers-Robert à l'âge de septante-trois ans.

Claude François Vionnet (1759-1816)

Claude François, fils de Pierre, naît donc le 3 juin 1759. Deux de ses frères – sans doute Jean Claude et François –, eux-mêmes sabotiers, lui apprennent le métier paternel. A dix-sept ans, il épouse une fille du village, Jeanne Françoise Aymé, âgée de vingt ans, fille de Philibert Aymé et d'Anne Denise Caron. Mineur au moment de son union, Claude François obtient un acte de consentement de mariage délivré par le notaire royal Jean-Baptiste Rabusson, à Dôle, le 25 mai 1777, avec le consentement de son curateur Prothade Arbey, vigneron dans cette même ville. Entre 1777 et 1786, le couple a cinq enfants, dont trois meurent en bas âge.

Entre 1787 et 1790, Claude François quitte le village de Le Deschaux, hameau voisin de Villers-Robert, où il réside avec sa famille. Ce départ, dont les raisons

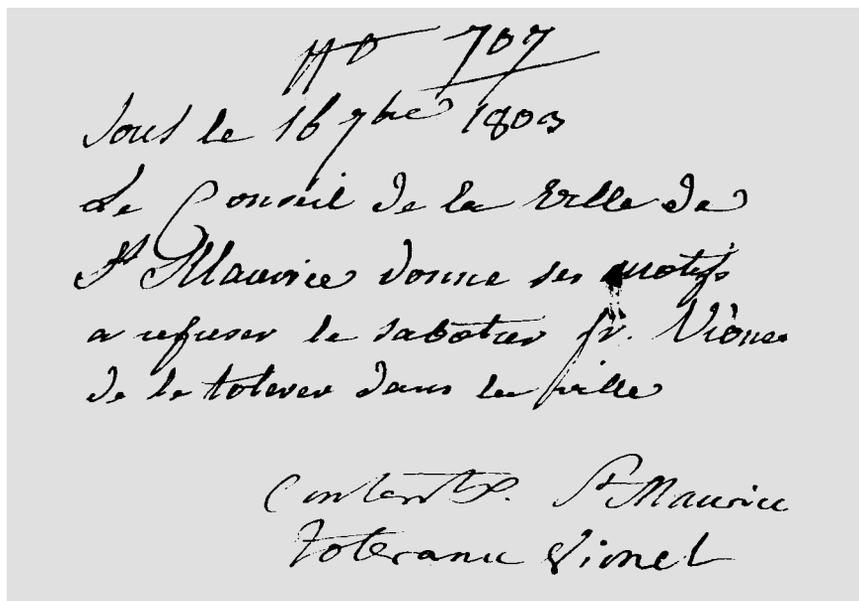
Le Sabotier



resteront sans doute à jamais inconnues, survient peut-être au moment de la Révolution Française et se fait apparemment sans l'épouse et les enfants dont les traces sont perdues. On retrouve Claude François en 1790 à Saint-Martin-de-Vaud/Fribourg, au cœur même de la région qui recense le patronyme Vionnet depuis 1344.² Ayant obtenu une dispense de l'Evêque de Lausanne deux jours plus tôt, il s'y (re-)marie le 19 juillet 1790 avec Catherine Monney, née le 25 mars 1766, fille de feu Jean Monney meunier à Villars-du-Bois, et de Marie Tâche de Vaulruz. Deux fils de ce second lit sont connus : Antoine Narcisse, né le 15 septembre 1791 à Semsales, et Antoine Joseph, né le 19 avril 1793 à Vaulruz.

² *Armorial valaisan*, 1946, p. 283. La première mention du patronyme pourrait cependant remonter à 1293 à Villeneuve où un acte de vente d'un pré cite un Johannes Vionet, bourgeois de cette ville (CH AASM CHL 000 000 001 0984).

En 1803, Claude François et ses enfants résident à Saint-Maurice, bien que leur présence dans cette ville comme «habitants tolérés» ne soit pas souhaitée. Une lettre adressée au Grand Baillif du Valais par le Conseil de la ville est très explicite à ce sujet³.



no 707
Sous le 16 bre 1803
Le Conseil de la ville de
St Maurice donne ses motifs
à refuser le sabotier fr. Vionnet
de la tolérance dans la ville
Content G. St Maurice
Voté par le Conseil

En-tête de la lettre du Conseil de ville de Saint-Maurice au Grand Baillif du Valais.

Le 16 ...bre 1803

Le Conseil de la Ville de Saint-Maurice donne des motifs à refuser le sabotier François Vionnet de la tolérance dans la ville

Le Conseil de la Ville de Saint-Maurice à Monsieur le Grand Baillif de la République du Valais

³ A cette époque, une hiérarchisation stricte régissait les conditions de citoyenneté. Au premier rang, on trouvait les bourgeois ou communiers, puis venaient les Patriotes valaisans, bourgeois d'autres communes, sans droit sur le ménage de la bourgeoisie locale. Les habitants perpétuels n'avaient plus droit de cité dans leur pays d'origine, ni de droits de bourgeoisie dans une commune du canton. La dernière catégorie était celle des habitants tolérés, Suisses d'autres cantons et étrangers sans papier de légitimation, les expulsions arbitraires de ces derniers étant d'une pratique courante à cette époque.

Monsieur le Grand Baillif,

La réception des étrangers qui veulent obtenir l'habitation est expressément attribuée au conseil de commune par l'article 13^e de la loi portée à la dernière diète de mai sur les attributions et elle rend responsable personnellement les conseillers qui s'aviseraient de recevoir quelque personne suspecte. Cette responsabilité est par elle-même trop pesante pour qu'aucun des membres de ce conseil voulût légèrement s'y exposer et en conséquence il pourrait se dispenser de motiver son refus pour la demande du sabotier Claude François Vionnet et pour toute autre de ce genre, autrement cette loi serait tout à fait insignifiante et mettrait tous les conseils dans la nécessité d'admettre tous les individus qui se présenteraient, ou d'essayer à chaque fois des contestations. Cependant pour prouver à votre Excellence que ce n'est point sans raison que nous avons rejeté ledit pétitionnaire, parmi une foule de griefs que nous pourrions motiver contre lui, nous nous bornerons aux suivants :

cet homme, sans aucune avance, vivant au jour la journée, chargé d'enfants en bas âge et hors d'état de gagner leur vie, n'a qu'à mourir ou par une maladie quelconque être mis hors d'état pendant quelque temps d'exercer son métier, la famille tombe par là même à la charge de cette commune qui a déjà assez de fardeaux à porter pour que son conseil ne s'applique pas plutôt à l'alléger qu'à les lui augmenter.

plus d'une fois, par suite de sa négligence, conséquence de la fabrication de sabots en petite chambre, parmi les copeaux de bois, il a risqué d'incendier la ville et l'aurait fait si quelques membres de ce conseil ne s'en étaient aperçus et trouvés à portée pour l'éteindre.

la confrérie des Français érigée dans cette ville, à laquelle il a dernièrement demandé d'être admis, l'a refusé à l'unanimité.

Persuadés qu'en voilà plus que de besoin, nous nous abstenons de rien dire de plus sur cet individu. Nous avons l'honneur d'être avec des sentiments respectueux, Monsieur le Grand Baillif, vos très humbles et très serviteurs.

*Quartéry Président
Biollay Secrétaire*

Saint-Maurice, 16 ...bre 1803⁴

⁴ Archives cantonales, Sion, DJP1, Questions d'origine N° 30 bis / 37 lettre V.



Deux signatures de Claude François Vionnet sur des actes judiciaires.

Claude François et ses enfants trouvent asile à Monthey, résidant pendant l'été au village des Neyres et passant l'hiver en ville pour, dixit Claude François, « que ses enfants puissent fréquenter l'école ». Il profite d'ailleurs de cette situation pour essayer d'échapper à certaines corvées imposées aux résidents de l'époque. Claude François porte alors le titre de maître sabotier et fréquente notamment la foire de Martigny et celle de Pâques à Vevey, dont mentions sont faites dans les actes de justice, leurs dates de tenues étant utilisées comme délai de paiement. Le métier de sabotier ne semble pas avoir été très exercé dans la région, la famille Vionnet étant la seule répertoriée à Monthey.

En septembre 1808, Claude François habite dans la commune de Bex, aux Chenalettes à proximité du village de Lavey. Ce lieu de résidence est toutefois provisoire, puisqu'en mars 1809, il est à nouveau à Monthey. Entre 1807 et 1809⁵, il est cité une dizaine de fois dans des actes de justice pour des affaires mineures : location de bâtiment, paiements non honorés, dommages à la propriété... Claude François essaiera également en vain, au nom de son fils mineur marié à Marie Marguerite Jordan, de faire procéder au partage avec les frères de celle-ci, des biens de feu Jean François Jordan, leur père. Il semble cependant qu'un nombre aussi important d'actes sur une si courte période ne soit pas chose très courante : Claude François devait posséder un caractère bien trempé ! Il décède à Monthey le 15 octobre 1816, âgé de cinquante-six ans.

La descendance de Claude François

Antoine Joseph, fils de Claude François, est mentionné une seule fois, dans un acte de justice de 1807. A cette date, son frère **Antoine Narcisse**, âgé d'à peine dix-sept ans, épouse à Monthey Marie Marguerite Jordan, laquelle lui donnera trois enfants. Il a encore au moins six enfants illégitimes avec trois autres com-

⁵ Protocoles de cour de la châtellenie de Monthey, spectacle Hyacinthe Antoine Wuilloud, Châtelain (ACMonth. G.121 / G.127 / G.132 / G.134).

1838. | N. 1929
 Septembre 3 au Sieur Antoine Vionnet de Monthey
 Maître Sabottier agé de 48 ans pour aller
 dans le duché de Savoie, les Cantons de
 Vaud et de Genève et les Départements
 de L'ain et du Jura pour un an . . .

Extrait du registre des passeports des dizains de Monthey, 3 septembre 1838: autorisation donnée au Sieur Antoine Vionnet pour aller dans le duché de Savoie, les cantons de Vaud et de Genève et les départements de l'Ain et du Jura.

pagnes, dont le dernier alors qu'il est âgé de septante-trois ans. Quoi qu'il en soit, Antoine Narcisse continue la lignée paternelle en exerçant le métier de maître sabotier et de cultivateur. Deux de ses enfants font de même et émigrent en Argentine avec leur famille: **Narcisse Antoine** – reçu bourgeois de Monthey en 1848 aux côtés de son frère Louis Frédéric – embarque avec son épouse et ses deux enfants sur «Le Clotilde» à Anvers, le 20 février 1856, faisant partie des premiers émigrants à s'établir dans la colonie d'Esperanza. **François Maurice**, son épouse et leurs six enfants embarquent à leur tour en 1874 pour la colonie de Humboldt. Deux fils de François Maurice trouvent fortune en Argentine vers la fin du XIX^e siècle. Ils possèdent moulins et commerces en différents endroits de la province de Santa Fe ainsi que quelques dizaines de milliers d'hectares de terre. Les descendants d'Edouard résident encore actuellement à Buenos Aires. **Louis Frédéric**, voiturier à Monthey, est le seul des trois fils d'Antoine Narcisse à rester au pays. Ses douze enfants sont à l'origine de la nombreuse descendance établie dans cette ville et dans la région. Quatre générations de sabotiers se sont succédé depuis 1744.

L'ascendance de Pierre Vionnet n'est pas encore établie malgré de nombreuses recherches portant notamment sur son acte de mariage. Certains indices laissent pencher du côté de la Savoie. Mais le fait que son fils Claude François se remarie dans le canton de Fribourg, dans une région où le patronyme Vionnet est répandu, n'est peut-être pas anodin... Tout, à ce jour, n'est qu'hypothèse.

Madeleine Vionnet (1876-1975)

« *Quand une femme sourit, sa robe doit sourire aussi!* »

Inconnue ou presque du grand public, référence et exemple dans le monde de la Haute Couture, telle est la destinée de celle que l'on surnomme « Le médecin de la ligne » ou « L'Euclide de la mode »⁶. Madeleine Vionnet peut être considérée, avec Chanel, comme l'un des deux mythes fondateurs de la mode contemporaine. « *Tout le monde, qu'il le veuille ou non, est influencé par Vionnet* », dit Karl Lagerfeld⁷, autant Jacques Griffe, Balenciaga, Givenchy, Dior, Issey Miyake qu'Azzedine Alaïa, parmi les plus connus.



Madeleine Vionnet.

Sa vie

Marie Madeleine Valentine, fille de Jean-Baptiste Abel Vionnet – descendant de Jean Claude, frère de Claude François – et de Rosalie Henriette Gardembois, naît le 22 juin 1876 à Chilleurs-aux-Bois dans le département du Loiret. Elle a trois ans et demi lorsque ses parents se séparent. Son père, à qui elle restera très attachée tout au long de sa vie, l'élève seul à Aubervilliers dans la banlieue parisienne où il est modeste receveur à l'octroi de la ville. A onze ans, grâce à d'excellents résultats scolaires, elle décroche son certificat d'études et va pouvoir réaliser son rêve : devenir institutrice. Cependant, une voisine de la famille, couturière, persuade le père de Madeleine de la mettre en apprentissage chez elle. A douze ans, contre son gré et pour faire plaisir à son père, elle commence donc à travailler très durement dans le métier qui va la voir s'épanouir et très vite la consoler de ne pas être devenue institutrice.

⁶ Euclide : mathématicien grec III^e s. av. J.-C. Son œuvre est couronnée par les *Eléments* où de quelques définitions, postulats et axiomes, il déduit des propositions de plus en plus complexes (Larousse 2000).

⁷ *Body Workship*, Lynn Young, Newsweek, 28 janvier 1974.

A dix-huit ans, elle épouse Emile Depoutot, à qui elle donne une petite fille qui meurt en bas âge. Le couple ne résiste pas à ce deuil et divorce. A vingt ans, féministe avant l'heure, Marie Madeleine décide de partir seule à Londres pour y apprendre l'anglais et parfaire ses connaissances en couture. Elle travaille comme lingère dans une maison de santé, puis comme couturière chez Kate Reilly où elle habille les femmes de l'aristocratie anglaise en s'inspirant des modèles venus de Paris. Cinq ans plus tard, en 1901, elle revient à Paris et entre en qualité de « première »⁸ au service des Sœurs Callot qui forment alors avec Worth et Doucet le trio faisant la mode dans la capitale.

A cette époque, les femmes sont encore enfermées dans de lourds corsets qui compressent leur taille et de hauts cols baleinés les étranglent. Madeleine Vionnet, avec son instinct novateur, rêve de vêtements ajustés qui mettent en valeur le corps féminin. Elle est inspirée par l'art antique et les fameux drapés des statues grecques. C'est elle, et non Poiret comme souvent mentionné à tort, qui est à l'origine de cette révolution vestimentaire qui va libérer les femmes de ces artifices contraignants. C'est avec ses projets qu'elle se présente chez Doucet, le couturier des actrices, un jour de 1907. Celui-ci, qui désire rajeunir ses collections, est emballé et l'engage comme modéliste responsable d'un atelier. Elle peut alors commencer à créer ses modèles. Elle étend la technique du biais⁹, jusque-là utilisé uniquement pour le bas des manches et les cols, à l'ensemble de la robe. En 1909, on parle déjà du fameux « biais à la Vionnet ». Quelques clientes de Doucet tombent sous le charme des modèles de Vionnet, mais l'opposition vient du personnel de la maison qui juge ses créations trop révolutionnaires et fait même retirer certains modèles des collections. Madeleine décide donc de quitter Doucet, malgré le pont d'or que lui offre celui-ci pour qu'elle reste à son service. Encouragée par son succès auprès de ses clientes et à l'aide de quelques économies et d'un emprunt, elle décide de créer sa propre maison en 1912 à l'âge de trente-six ans. C'est le début du règne de la Grande Vionnet qui prendra fin vingt-sept ans plus tard, en 1939.

222 Rue de Rivoli, Madeleine Vionnet peut enfin créer à sa guise: le succès est immédiat. Les locaux sont bientôt trop petits et les ateliers occupent les appartements alentour. La guerre 14-18 va ralentir la production et Madeleine Vionnet

⁸ Un atelier de couture est très hiérarchisé. Au bas de l'échelle se trouvent les apprenties ou « arpètes », puis viennent les « petites mains », chargées des tâches simples. Les « secondes » s'occupent de la coupe du tissu et de la couture. La « première » est responsable d'un atelier, elle assure les essayages sur mannequins et s'occupe des retouches. C'est elle qui travaille directement en collaboration avec le créateur.

⁹ Coupe en biais : le tissu est utilisé dans le sens de la diagonale par rapport à la trame et au droit fil.

fait un long séjour à Rome. Après le conflit, l'activité repart de plus belle et à l'automne 1922, elle s'installe au 50 Avenue Montaigne, la célèbre avenue parisienne des grands couturiers. L'organisation de la maison est remarquable et celle-ci va compter dans les années trente jusqu'à mille deux cents employés repartis dans vingt-six ateliers. C'est une véritable ruche où tout le monde s'active pour réaliser les quelque trois cents modèles présentés à chaque collection. Madeleine Vionnet n'était pas seulement une avant-gardiste dans ses créations, mais aussi dans la gestion libérale de son entreprise et dans les avantages sociaux dont elle faisait bénéficier ses employés. Ceux-ci ont à leur disposition un réfectoire où on leur sert les repas, une infirmerie et un cabinet dentaire ainsi qu'une crèche, tous ces services étant gratuits. Les ateliers de couture sont spacieux, bien éclairés par des baies vitrées et les couturières ont droit à des chaises alors qu'ailleurs elles ne disposent que de tabourets. Des cours sont organisés pour les apprenties et les employés bénéficient de congés payés bien avant l'heure. Madeleine Vionnet, c'est « La Grande Patronne ».

Dès 1912, Marcelle Chaumont¹⁰ rejoint la maison Vionnet et passe première en 1914. Au fil des années, elle devient le bras droit de Madeleine Vionnet et se voit confier la responsabilité de la moitié des ateliers tout en créant ses propres modèles. A cette époque, Madeleine Vionnet fait connaissance de Dimitri Netchvolodoff, un ancien officier de marine russe, qu'elle épouse en 1923 et à qui elle confie la gestion d'une boutique de bottier. Séduisant et beaucoup plus jeune qu'elle, il finit par la tromper et elle demande le divorce en 1943.

La Seconde Guerre mondiale approche et Madeleine Vionnet pressent que l'univers de luxe et d'élégance qui fait sa renommée ne survivra pas aux changements de société qui s'annoncent. De plus, elle arrive en fin de bail et a un procès en cours depuis huit ans avec l'un de ses commanditaires. « *Et aussi parce que j'en avais plein le dos...* »¹¹ A soixante-trois ans, elle aspire à une retraite... loin d'être inactive : elle donne des cours de biais, assiste aux présentations des collections de Haute Couture, se met au piano et apprend le russe. En décembre 1940, la maison Vionnet est liquidée : tout est vendu aux enchères à l'Hôtel Drouot.

Madeleine Vionnet est ordonnée Chevalier de la Légion d'Honneur sur rapport du ministre du commerce puis reçoit le grade d'Officier. La Ville de Paris lui décerne la Médaille de Vermeille à nonante-cinq ans. « *Mon médecin me dit que*

¹⁰ Marcelle Chaumont est la mère de la romancière contemporaine Madeleine Chapsal, dont la marraine ne sera autre que Madeleine Vionnet.

¹¹ *Madeleine Vionnet*, Marie Lavie-Compin, *Vogue*, avril 1974.

je serai sa centenaire, mais, tu sais, moi je ne le veux pas... », dit-elle à sa filleule en 1973¹². Elle décède à Paris le 2 mars 1975, à l'âge de nonante-neuf ans, et repose à côté de son père, dans le petit cimetière de La Chassagne/Jura, village natal de ce dernier.

Ses créations

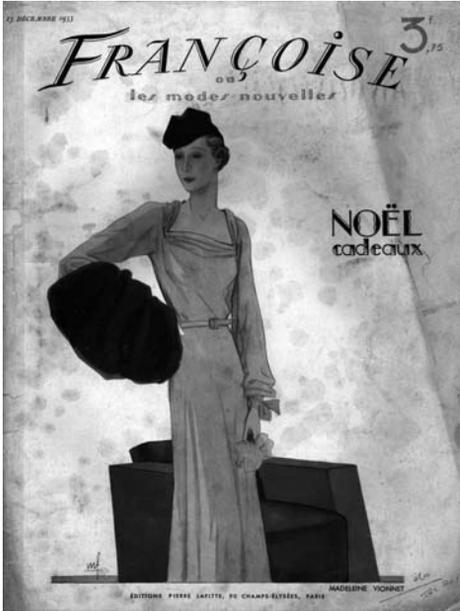
Madeleine Vionnet – cas unique dans l'histoire des créateurs de mode – imagine tous ses modèles sur un mannequin de bois articulé de 60 cm. Elle y travaille une toile de lin à même la poupée, puis le modèle réduit permet de réaliser les patrons grandeur nature qui sont transposés sur le tissu définitif. Une esquisse est également réalisée d'après le modèle par un dessinateur. On a souvent dit que Madeleine Vionnet ne savait pas dessiner, mais en fait elle préférait cette façon de travailler qui lui offrait une dimension supplémentaire par rapport au dessin. On peut difficilement définir un « style Vionnet » car chez elle c'est une constante recherche d'équilibre entre la forme, la structure et l'ornementation.

Elle essaiera toutes les combinaisons possibles, dérogeant aux règles habituelles du métier. Certains modèles sont réalisés d'une seule pièce. Dans d'autres cas, les patrons forment des figures complexes et il devient difficile d'en identifier les éléments. Vionnet a révolutionné l'usage du biais en l'étendant à l'ensemble du vêtement. Cette pratique permet d'obtenir des « tombés » de tissus incomparables et d'en exploiter l'élasticité pour mouler le corps sans l'entraver. Il est très difficile à maîtriser et nécessite des métrages et des chutes de tissus importants. La maison se faisait d'ailleurs livrer par les « Soyeux » lyonnais des toiles de largeur plus grande que le standard habituel. Le célèbre « dégueulé Vionnet » – ce col révolutionnaire qui dérouta tellement



Illustration d'après un modèle créé par Madeleine Vionnet.

¹² Madeleine Chapsal, *La chair de la robe*, Editions Fayard, 1989.



Couverture du magazine de mode « Françoise » du 15 décembre 1933. Modèle conçu par Madeleine Vionnet.

telles robes, inutile de bouger : un simple soupir s'y chargerait d'une irrésistible sensualité. »¹³

La copie de modèles était une pratique très courante à l'époque, les grands magasins de la capitale ne se gênant pas de reproduire les robes faisant le succès des grands couturiers. Madeleine Vionnet s'est toujours battue contre cette pratique, jugeant que la propriété intellectuelle d'une création vestimentaire appartenait à son concepteur, à l'instar des peintres ou des artistes. Elle intentera un procès qu'elle gagnera et qui fera jurisprudence contre l'un de ses contrefacteurs. Pour lutter contre ces contrefaçons, elle faisait photographier tous ses modèles, d'abord sous trois angles de vues, puis plus tard devant un miroir à trois faces. Ces albums de photos sont déposés au musée de la Mode de Paris et représentent un inestimable patrimoine historique sur la mode de l'entre-deux-guerres. De plus, chaque modèle comportait une étiquette sur laquelle étaient imprimées, outre un numéro d'ordre spécial, la signature ainsi qu'une empreinte digitale de Madeleine Vionnet.

¹³ Diana Vreeland, *Les belles robes de Paris 1909-1939*.

de prime abord – un « lâché » de tissu en forme de bénitier sur la poitrine est aussi l'une de ses créations originales.

Le raccourci évocateur que propose Diana Vreeland, illustre de façon très imagée une robe de Vionnet : « *Autour de 1930, l'ourlet qui avait grimpé jusqu'aux genoux descend sous les mollets, puis le soir, frôle le sol. Dépouillée de toute fioriture, en crêpe mat ou mousseline, la version des années 30 de la robe coupée dans le biais colle au corps comme une seconde peau – sinueuse, langoureuse, dessinant voluptueusement les hanches et les seins, décolletée largement et pour le soir entièrement dos nu. Dans de*

En 1925, elle est l'une des premières à lancer une ligne de parfums à son nom en collaboration avec le parfumeur Coty. La conception en est confiée à Boris Lacroix, mais ce parfum restera confidentiel au point que certains employés n'en ont jamais entendu parler. Madeleine Vionnet ne voulait pas consacrer du temps et des moyens financiers pour un lancement en grande série. Boris Lacroix, qui rêvait de le voir devenir aussi célèbre que le N° 5 de Chanel, sera déçu par cette décision et quittera la maison Vionnet en 1937.

La moins parisienne des créatrices de Haute Couture s'est toujours reconnue comme jurassienne et montrée très attachée à ses origines modestes. Elle fuyait les mondanités et les journalistes, n'assistait pas aux présentations des collections de ses concurrents et seules quelques clientes privilégiées l'ont côtoyée durant sa carrière. Celle que Chanel surnommait « la Sorcière ! » – elle considérait que les créations de Vionnet relevaient de la magie ou de la sorcellerie – ne suivait pas non plus les modes lancées par les autres créateurs. « *Si l'on peut dire qu'il existe actuellement une école Vionnet, c'est surtout parce que je me suis montrée une ennemie de la mode. Il y a dans les caprices saisonniers, fugitifs, un élément superficiel, qui choque mon sens de la beauté* », dira-t-elle en 1937.

Bibliographie

Armorial valaisan, 1946

La forêt de Chaux, Historique et Généalogie, Jean-Claude Charnoz, 2001

Franche-Comté, Encyclopédie Bonneton, 2002

Les métiers d'autrefois en Franche-Comté, Robert Bichet, Editions Cêtre, 1994

Les chemins et les rues de Marcel Aymé, Michel Lécureur, Editions Tigibus, 2002

Nos cousins d'Amérique, tome II, Alexandre et Christophe Carron, Editions Monographic, 1990

L'Esprit Vionnet, Jérôme Savignon, Association pour l'université de la Mode, Lyon, 1994

La chair de la robe, Madeleine Chapsal, Editions Fayard, 1989

Vionnet, Jacqueline Demornex, Editions du Regard, 1990

Vionnet, Lydia Kamitsis, Collection Mémoire de la Mode, Editions Assouline, 1996

Les Plis, Nadine Vasseur, Editions du Seuil, 2002

La Haute Couture, François-Marie Grau, Collection « Que sais-je ? », 2000

Remerciements

Je remercie Madame Sophie Dalloz, secrétaire de la section de Lons-le-Saunier du CEGFC (Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté), pour son aide lors de mes recherches et surtout pour m'avoir permis de faire connaissance avec Madeleine Vionnet.